



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 21/2024
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 13 mars 2024

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	RIVIERE Marilyse	SBV Orbieu Jourres	
Messieurs	DEMANGEOT François	SMAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SMAH Fresquel	
	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	POLARD Pierre	SM Delta de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	HERNANDEZ André	SBV Orbieu Jourres	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	RESPLANDY Patrick	SM Aude Centre	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	Pierre BARDIES (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David
	BELART Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	VERGE Jean Luc (SMAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques

M. David FERNANDEZ a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA DEMARCHE SAGE AUDE

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée 2022-2027 ;

Considérant les priorités du SDAGE pour la période 2022-2027 :

- s'adapter aux effets du changement climatique, en développant les démarches prospectives ;
- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques, par la prise en compte des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques en amont des projets et par l'application de la séquence Eviter Réduire Compenser ;
- prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux en s'appuyant notamment sur les SAGE et en renforçant la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé (captage prioritaires et ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable notamment)
- préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ;
- atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Depuis plus d'une année, au travers de la réalisation de l'étude d'évaluation et d'évolution de la politique SAGE, menée par le SMMAR EPTB Aude, un échange et une concertation générale des acteurs du territoire a été réalisé sur cette thématique.

Cette démarche s'est structurée autour d'entretiens, d'ateliers de travail ayant conduit à la production d'un rapport d'évaluation de notre politique, mettant en avant les forces et les faiblesses de notre politique actuelle, et formulant également des scénarios d'évolution de cette dernière.

A ce sujet, lors des différents Comités de Pilotage, et Comités Technique Inter SAGE (CTIS), le scénario du SAGE Aude, scénario ensemble des SAGE actuels et permettant une couverture complète des bassins versants de l'Aude, de la Berre et des Corbières Maritimes, a été retenu comme celui permettant de répondre aux problématiques du territoire décision du CoPil du 15.06.2023.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le scénario du SAGE Aude, comme étant le scénario retenu par le SMMAR EPTB Aude pour l'évolution de la politique SAGE sur le territoire

APPROUVE le positionnement du SMMAR EPTB Aude comme structure candidate au portage et l'animation du SAGE Aude

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr